



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 25 avril 2025 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE, STATIONNEMENT Grand' route à la Borne

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Vu la demande du 25.04.2025, par l'entreprise Gilles PEZARD, artisan peintre, 5 rte de Sancerre, 18250 LA CHAPELOTTE
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux de peinture sur la grille de la salle des fêtes de la Borne ;
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La commune donne permission de voirie à l'entreprise Gilles PEZARD à compter du 28 avril 2025 et ce pendant 15 jours calendaires, devant les 19, 21 et 23 Grand'Route, la Borne, 18250 HENRICHEMONT

Article 2^{ème} : Le stationnement des véhicules sera interdit aux droits des travaux, à compter du 28 avril 2025 et ce pendant 15 jours calendaires,

Article 3^{ème} : La signalisation sera mise en place par les services techniques de la commune d'Henrichemont.

Article 4^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20250425-2025-32-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2025

Le Maire,
Gilles BUREAU

Publié sur le site internet de la commune le 28.04.2025

